

Printemps des droits de l'homme

Le « printemps arabe » aura eu des conséquences heureuses jusqu'au sein de l'ONU : au Conseil des droits de l'homme qui siège à Genève, une régression constatée sur ces dernières années vient d'être enrayerée.

Nous avons dans deux précédents numéros du *Chevalier* évoqué le laisser-faire de cette instance supranationale ayant par exemple permis que le mot « islamophobie » entre dans le langage diplomatique puis le langage courant adopté même dans nos démocraties.

Nous rappelons les termes d'un communiqué du 26 mars 2010:

Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a adopté hier à une courte majorité une résolution condamnant l'islamophobie et le « profilage ethnique et religieux des minorités musulmanes » ainsi que

l'interdiction des minarets en Suisse. Le texte sur « la diffamation des religions », proposé par le Pakistan au nom de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), a été adopté à une courte majorité de 20 voix contre 17. Huit des 47 pays siégeant au Conseil se sont abstenus. Avant le vote, l'Union européenne et les Etats-Unis se sont fortement opposés à la résolution, Washington allant jusqu'à la qualifier d'« instrument de division ».

« L'UE estime que le concept de 'diffamation des religions' n'est pas pertinent dans un débat sur les droits de l'Homme », a expliqué l'ambassadeur de France, Jean-Baptiste Mattei, qui s'exprimait pour le bloc européen. « Le droit international en matière de droits de l'Homme protège les individus dans l'exercice de leur liberté de religion ou de conviction. Il n'a pas et ne devrait pas protéger des systèmes de croyance », a-t-il ajouté.

les droits de l'homme pliés

Un bref rappel historique est peut-être à présent nécessaire.

Le rapport de force entre les nations qui, à l'issue de la seconde guerre mondiale, s'était établi à l'avantage des pays occidentaux autour des USA, a basculé peu à peu sous les attaques des tyrans de tous les orient. Ceux-ci ont joué auprès des pays du tiers-monde de l'argument culturel et religieux pour relativiser largement les principes fondamentaux des droits de l'homme.

De plus l'aventure de Bush Jr en Irak a contribué à raviver le sentiment anti-impérialiste et revanchard de ces pays.

La Chine a joué un rôle prépondérant dans cette reconquête. L'universalisme n'est pas sa tasse de thé, et encore moins la démocratie. La Chine a par exemple contribué à accréditer auprès des dirigeants des pays de l'Organisation de la conférence islamique l'idée que la démocratie était une lubie de l'Occident et que le meilleur moyen de faire taire était de jurer la main sur le cœur que chez soi la démocratie était une préoccupation incessante.

Elle pouvait ainsi à moindres frais promouvoir sa présence économique en Afrique noire.

Le Colonel Kadhafi a nagé dans ces eaux troubles et boueuses avec le cynisme et la ruse qu'on lui connaît.

En 2003, la commission des droits de l'homme confie la présidence à la candidate de la Libye... et de l'Union africaine soumise au lobbying incessant (chantage ?) de Kadhafi.

Plus récemment, le 15 mai 2009, la Libye est élue au Conseil des droits de l'homme, malgré l'appel lancé par un groupe de 37

ONG.

Chacun revoit, en cette année 2009, l'image de Kadhafi à la tribune de l'assemblée générale de l'ONU, déchirant en plein discours la Charte des Nations unies, geste qu'il voulait auguste sans doute mais qui le discréditait à jamais aux yeux d'une grande majorité de nations.

Les événements récents allaient confirmer cette disgrâce.



La dernière session du Conseil des droits de l'homme s'est réunie avant même que le Conseil de sécurité de l'ONU vote une résolution autorisant le survol de la Libye par les forces alliées et le bombardement des positions de l'armée de Kadhafi face au peuple libyen en révolte.

Le Conseil des droits de l'homme a d'abord voté en session spéciale la radiation de la Libye !

Puis en Assemblée, une quasi unanimité s'est faite autour d'un texte qui engage les nations à combattre, non plus « la diffamation des religions », mais « l'incitation à la haine et les violences visant des personnes en raison de leur religion et de leurs croyances ».

La position européenne avait enfin prévalu. On est loin, très loin du communiqué du 26 mars 2010.

Sans doute le Pakistan a-t-il été moteur dans ce

revirement depuis l'assassinat par des fanatiques d'un gouverneur et d'un ministre qui penchaient en faveur de l'abrogation de la loi pakistanaise sur le blasphème.

Mais on ne peut s'empêcher de penser que Kadhafi avait décidément des arguments de pression indéniables à la fois sur les pays d'Afrique mais aussi sur les puissances de l'hémisphère nord.

La révolte du peuple libyen a gommé en quelques jours le mirage d'une autorité usurpée.

Elle aura contribué à remettre sur les voies de l'universalisme un Conseil des droits de l'homme de l'ONU complètement égaré.

Non, les fleurs du « printemps arabe » ne sont pas des fleurs artificielles.

JP

« La révolte du peuple libyen a gommé en quelques jours le mirage d'une autorité usurpée. »

